



**CONVOCAION ET PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR**  
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2025 – 19h30  
SALLE MULTISERVICES – 418-B RUE PRINCIPALE

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 mars 2025
3. Approbation des déboursés de mars et des déboursés à réaliser
4. Période de questions (10 minutes)

**POINTS DE SUIVIS**

5. Formation sur les matières résiduelles
6. Embauche de personnel
7. Rapport d'inspection des diverses structures du réseau routier

**POINTS DE DÉCISION**

8. Adoption du rapport financiers 2024 de la Régie intermunicipale des déchets de Roussillon
9. Politique de location de locaux
10. Lettre d'appui au projet de nichoirs en forêts aménagées
11. Fonds des mises en valeurs des lots intramunicipaux
12. Rassemblement municipal 2025 de la Conférence des préfets
13. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
14. Soumission pour remplacement des clés et des serrures
15. Mobilisation contre l'abolition du programme RénoRégion

**POINTS D'INFORMATION**

16. Mois de l'arbre et des forêts – Projet de distributions d'arbres
17. Offre de services pour une station de lavage
18. Correspondance
  - 18.1 MAMH-Outils de communication
  - 18.2 AFAT-Rendez-vous des ressources naturelles
  - 18.3 MRCAO-Entretien des virées pour cueillette des bacs
  - 18.4 Sécurité Civile-Nouvelle Réserve intervention urgence en sécurité civile
  - 18.5 MAMH-Consultations et approbation référendaire
  - 18.6 MRCAO-Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux
19. Dépôt du rapport budgétaire concilié de mars 2025
20. Divers
  - 20.1 \_\_\_\_\_
  - 20.2 \_\_\_\_\_
21. Compte-rendu verbal des activités du maire et des conseillers
22. Période de questions (15 minutes)
23. Fermeture de l'assemblée

**Avis de confidentialité**

**Le présent document, ainsi que tout fichier qui y est joint, est destiné exclusivement à l'intention de son ou de ses destinataires; il peut contenir des informations confidentielles. Tout usage, reproduction ou diffusion de ce document et de tout fichier qui y est joint est strictement interdit jusqu'à ce qu'ils soient adoptés et rendus publics. Rien dans cet avis ne peut être interprété comme allant à l'encontre de la Loi.**